

## REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU MERCREDI 8 AVRIL 2015

**PRESENTS** : Mme BOISSIER Gisèle - M. GOUYARD Gilles - M. FRANCES Christian - Mme TIXIER Monique - M. HUGUET Bruno (arrivé à 19 h 30) - M. COMBE Jean-Pierre - M. MALOT Hervé - M. PEINY Alain - Mme COULANJON Elisabeth.

**ABSENTS** : Mme GOMES Sandra (procuration à M. Jean-Pierre COMBE) - Mme THIVAT Emilie (procuration à Mme TIXIER Monique).

Madame Monique TIXIER a été élue secrétaire de séance.

### APPROBATION DU DERNIER COMPTE-RENDU

Madame le Maire soumet le compte-rendu de la réunion de Conseil Municipal du 25 février 2015 à l'approbation de l'assemblée. Le compte-rendu est approuvé à l'unanimité.

### SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS

Madame le Maire soumet à l'assemblée le vote des subventions aux associations, selon le tableau ci-dessous.

Association	Montant de la subvention
Les Amitiés de la Butte	100,00 €
Société de Pêche de Montpensier	100,00 €
Société de Chasse de Montpensier	100,00 €
Comité des Fêtes de Montpensier	100,00 €
Coopérative scolaire	400,00 €
Amicale des Sapeurs-pompiers Effiat-Montpensier	200,00 €
Société lyrique de Combronde	200,00 €
Génération Montpensier	300,00 €

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide à l'unanimité d'allouer les subventions suivant ce tableau.

En raison du renouvellement de l'assemblée départementale, il n'est pas certain que la DALD (Dotation d'Animation Locale Décentralisée) continue d'exister. Si le Conseil départemental maintient ce dispositif sous cette forme ou sous une autre et si la commune de Montpensier bénéficie d'une subvention, la question de reverser cette subvention à une ou des associations sera mise à l'ordre du jour d'une prochaine séance de Conseil municipal.

### SUBVENTION AU C.C.A.S. (Centre Communal d'Action Sociale)

Madame le Maire explique à l'assemblée que le nombre de personnes âgées de 65 ans et plus est en progression. En effet, cette année, il y aura 91 bénéficiaires, contre 85 en 2014. Madame le Maire propose donc d'attribuer une subvention de 2.000,00 € au C.C.A.S.

Après avoir délibéré, le Conseil municipal décide à l'unanimité de verser au C.C.A.S. une subvention de 2.000,00 €.

## BUDGET PRIMITIF 2015

Madame le Maire propose à l'assemblée le budget primitif suivant :

### Section de fonctionnement :

#### RECETTES

Chapitre 013 <i>Atténuations de charges :</i>	21 900,00 €
Chapitre 70 <i>Produits des services :</i>	12 900,00 €
Chapitre 73 <i>Impôts et taxes :</i>	132 084,00 €
Chapitre 74 <i>Dotations et participations :</i>	65 874,00 €
Chapitre 75 <i>Autres produits de gestion courante :</i>	11 619,13 €
Chapitre 76 <i>Produits financiers :</i>	2,00 €
002 <i>Excédent antérieur reporté :</i>	209 555,87 €

---

453 935,00 €

#### DEPENSES

Chapitre 011 <i>Charges à caractère général :</i>	90 580,00 €
Chapitre 012 <i>Charges de personnel :</i>	93 173,00 €
Chapitre 65 <i>Autres charges de gestion courante :</i>	47 848,00 €
Chapitre 66 <i>Charges financières :</i>	11 959,00 €
Chapitre 67 <i>Charges exceptionnelles :</i>	0,00 €
Chapitre 042 <i>Opérations d'ordre de section à section :</i>	381,00 €
Chapitre 022 <i>Dépenses imprévues :</i>	18 000,00 €
Chapitre 023 <i>Virement à la section d'investissement :</i>	191 994,00 €

---

453 935,00 €

### Section d'investissement :

#### RECETTES

	Restes à réaliser	Nouveaux crédits	Total
<i>Excédent antérieur reporté :</i>		44 419,00 €	44 419,00 €
<i>FCTVA :</i>		4 230,00 €	4 230,00 €
<i>Taxe d'aménagement :</i>		7 000,00 €	7 000,00 €
<i>Programme réhabilitation préau :</i>		122 640,00 €	122 640,00 €
<i>Amendes de police carrefour :</i>		7 500,00 €	7 500,00 €
<i>FIC rue des Prieux :</i>		4 695,00 €	4 695,00 €
<i>DETR rue des Prieux :</i>		6 600,00 €	6 600,00 €
<i>Amortissement dépenses SIEG :</i>		381,00 €	381,00 €
<i>Virement section fonctionnement :</i>		191 994,00 €	191 994,00 €
<u>Ecritures d'ordre :</u>			
<i>Intégration frais d'études préau :</i>		21 840,00 €	21 840,00 €
	0,00 €	411 299,00 €	411 299,00 €

## DEPENSES

	Restes à réaliser	Nouveaux crédits	Total
<i>Remboursement capital emprunt :</i>		23 799,00 €	23 799,00 €
<i>Actions SPL SEMERAP :</i>	310,00 €		310,00 €
<i>Dépenses imprévues :</i>		17 655,00 €	16 055,00 €
<i>Programme de réhabilitation préau :</i>		192 835,00 €	192 835,00 €
<i>Etudes réhabilitation préau :</i>	7 165,00 €		7 165,00 €
<i>Eclairage public :</i>	5 000,00 €		5 000,00 €
<i>Matériels divers :</i>		20 000,00 €	20 000,00 €
<i>Immobilisations en cours :</i>		122 695,00 €	122 695,00 €
<u>Ecritures d'ordre :</u>			
<i>Intégration frais d'études préau :</i>		21 840,00 €	21 840,00 €
	<hr/>		
	12 475,00 €	398 824,00 €	411 299,00 €

Après avoir délibéré, le Conseil municipal vote le Budget Primitif par chapitre et l'adopte à l'unanimité.

## **PERSONNEL COMMUNAL**

### 1 – Formation CERTTIPHYTO :

Sur proposition de Madame le Maire, le Conseil municipal accepte à l'unanimité la mutualisation des formations « Certiphyto », prévues en mai pour un agent communal.

Monsieur Gilles GOUYARD, premier adjoint, expose à l'assemblée que la législation rend obligatoire à partir du 1<sup>er</sup> novembre 2015 la détention par les agents des collectivités territoriales du certificat individuel pour les produits phytopharmaceutiques dit « certiphyto ».

Huit communes de la CCNL (Communauté de Communes Nord Limagne), à savoir, Aigueperse, Aubiat, Bussières et Pruns, Chaptuzat, Effiat, Montpensier, Saint Agoulin et Vensat ont décidé de s'associer pour mutualiser le coût d'une formation organisée par le CNFPT (Centre National de la Fonction Publique Territoriale) afin que leurs agents techniques puissent obtenir le certiphyto. Un stage de deux jours animé par la FREDON (Fédération Régionale de Défense contre les Organismes Nuisibles) aura lieu les 4 et 5 mai 2015 à Aubiat.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, unanime, décide d'inscrire un agent communal à la formation « Certiphyto » et autorise Madame le Maire à signer une convention de groupement de commande.

### 2 – Recrutement d'agents remplaçants :

Sur proposition de Madame le Maire, le Conseil municipal vote à l'unanimité une délibération générale à durée indéterminée pour autoriser l'embauche d'agents de remplacement.

### 3 – Recrutement d'un agent pour accroissement temporaire d'activité :

Concernant les nouvelles activités périscolaires (NAP) qui existent depuis la rentrée de septembre 2014, Madame le Maire explique à l'assemblée qu'avec la pratique il s'avère que deux agents sont insuffisants pour assurer un service de qualité notamment pour le groupe des petits (élèves de maternelle) qui demande beaucoup d'attention et de vigilance en matière de sécurité. Elle propose en conséquence de recruter un troisième agent pour 15 heures par semaine. Dans la mesure où la réforme des rythmes scolaires

n'est peut-être pas pérenne, on peut considérer que les NAP engendrent un accroissement temporaire d'activité et à ce titre il est possible de recruter un agent contractuel.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, unanime, autorise Madame le Maire à recruter un agent contractuel pour accroissement temporaire d'activité à l'école et aux services périscolaires, au grade d'Agent d'Animation de deuxième classe pour un temps de travail de 15 heures par semaine.

### **AMENAGEMENT « RUE DES PRIEUX »**

Madame le Maire informe qu'une délibération est nécessaire pour qu'elle puisse signer le marché des travaux prévus « rue des Prieux », puisque celui-ci dépasse 15.000,00 €.

A l'unanimité, le Conseil municipal autorise Madame le Maire à signer ce marché avec l'entreprise Régis PAPON de Chaptuzat pour un montant de 29.972,33 € H.T.

### **DEMANDES DE SUBVENTIONS DETR (Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux)**

En raison des dotations supplémentaires attribuées au département du Puy-de-Dôme, Madame le Maire informe l'assemblée que Madame la Députée Christine PIRES-BEAUNE, lors de sa visite dans la commune le 16 mars dernier, a conseillé de faire des demandes supplémentaires. Les deux dossiers suivants ont donc été retenus :

- mise en conformité de la salle polyvalente pour les personnes handicapées, avec une date butoir d'aménagement prévue en décembre 2017,
- réfection du chemin des Peyrouses, pour un montant de 4.383,56 € HT.

A l'unanimité, le Conseil municipal décide de demander deux subventions complémentaires au titre de la DETR 2015, d'une part pour des travaux à la salle polyvalente de mise en conformité aux normes d'accessibilité, et d'autre part pour des travaux de réfection de voirie.

### **SEMERAP (eau et assainissement)**

Madame le Maire rappelle que la commune de Montpensier possède des actions à la SPL SEMERAP et il est nécessaire de nommer un représentant de la commune à l'Assemblée Générale Spéciale de la SEMERAP et un représentant au Comité de Contrôle Analogue. Elle précise que la même personne peut représenter la Commune dans ces deux instances.

A l'unanimité, le Conseil Municipal décide de désigner Monsieur Christian FRANCES, deuxième adjoint, pour représenter la Commune de Montpensier à la SPL SEMERAP.

### **RYTHMES SCOLAIRES**

Madame le Maire informe que, lors du conseil d'école du 31 mars dernier, il a été décidé, en accord avec les enseignants, la déléguée départementale de l'Éducation Nationale et le personnel communal concerné, que les activités périscolaires auraient lieu en 2015-2016 les lundis, jeudis et vendredis de 13 h 30 à 14 h 30. Les enseignants ont expliqué ce choix aux parents, à l'occasion d'une réunion qui a eu lieu le 7 avril.

## QUESTIONS DIVERSES

### 1 – PLUI (Plan Local d'Urbanisme Intercommunal)

Madame le Maire informe l'assemblée qu'à terme l'urbanisme sera géré par les communautés de communes. PLU et cartes communales doivent passer en PLUI en 2017.

### 2 – Projet de parc éolien

La société EOLEREST étudie un projet d'implantation d'éoliennes sur des communes voisines.

### 3 – Agenda

- 20/04 : distribution de l'Echo de la Butte
- 25/04 : passage sur la commune du rallye de Meaux (voitures anciennes et de prestige)
- Défilé du 8 mai (l'heure restant à déterminer par la société lyrique de Combronde)
- 21/06 : l'orchestre d'harmonie et la chorale d'Aigueperse se produiront à 14 h 30, à Montpensier, soit en plein air, soit à l'église, selon la météo.

### 4 – Chantier d'insertion

La fontaine située route d'Effiat a été réhabilitée par le chantier d'insertion. La question se pose de réhabiliter également le lavoir, sachant que seules les fournitures sont à la charge de la commune.

### 5 – Correspondances diverses

Les membres du Conseil Municipal prennent connaissance de deux faire-part de naissance parvenus en mairie.